

PROCES-VERBAL DU CCAS

Séance du 15 Mai 2025

L'an 2025 et le 15 mai à 18 heures, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Madame Catherine GALAND, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme GALAND Catherine, Vice-Présidente, Mmes : BOIZARD Martine, JOLLY Laurence, LAUNAY Laëtitia, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ALAPHILIPPE Françoise à Mme MORNET Sylvie, COLINET Martine à Mme MOREAU Marie-Jeanne, PECQUEUR Marie-Josèphe à Mme GALAND Catherine, POGU Edith à Mme LAUNAY Laëtitia

Excusé(s) : Mme RECULEAU Hélène, M. MOREAU Philippe

Nombre de membres

- Afférents au CCAS : 13
- Présents : 7

Date de la convocation : 07/05/2025

Date d'affichage : 07/05/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne le :
Et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LAUNAY Laëtitia

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CCAS, Mme LAUNAY Laëtitia a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance.

Après approbation du procès-verbal du 10 avril 2025, voici les points traités à l'ordre du jour

SOMMAIRE

Approbation du Compte Administratif 2024 du budget du CCAS - DELIB2025_016
Approbation du compte de gestion 2024 dressé par Monsieur Vincent GUILGAULT, receveur - DELIB2025_017
Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du budget du CCAS - DELIB2025_018
Versement d'une subvention à l'association " On roule pour vous " - DELIB2025_019
Versement d'une subvention à l'association " L'Accorderie " - DELIB2025_020

Approbation du Compte Administratif 2024 du budget du CCAS Réf : DELIB2025_016

Conformément à l'Article 8.02 du règlement intérieur du CCAS, « le compte administratif est présenté par le Président ou la Vice-Présidente en l'absence du Président, ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS, dans le délai prescrit par l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales. Le Président quitte ensuite la séance, le vote du compte administratif ayant lieu en son absence ».

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Monsieur le Président étant absent au Conseil d'Administration, il est procédé à l'élection du Président de séance et Madame Catherine GALAND est élue à ce poste.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Philippe MOREAU, Président du CCAS et annexé.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Madame Catherine GALAND

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF
	Fonctionnement
Dépenses	26 444,69
Recettes	35 277,42
Résultats de l'exercice	8 832,73
Excédent reporté	13 845,37
Solde total de la section de fonctionnement	22 678,10

	Investissement
Dépenses	1 386,00
Recettes	12 589,22
Résultat de l'exercice	11 203,22
Excédent reporté	14 612,33
Solde total de la section d'investissement	25 815,55

Le Conseil d'Administration après présentation faite du compte administratif et à l'unanimité :

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du compte de gestion 2024 dressé par Monsieur Vincent GUILGAULT, receveur
Réf : DELIB2025_017

Le Conseil d'Administration :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. (Voir annexe)

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion du budget du Centre Communal d'Actions Sociales dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du budget du CCAS

Réf : DELIB2025_018

Statuant sur l'affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement 2024	35 277,42 €
Dépenses de fonctionnement 2024	26 444,69 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	8 832,73 €
Résultats antérieurs reportés	13 845,37 €
RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT	22 678,10 €

INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement 2024	12 589,22 €
Dépenses d'investissement 2024	1 386,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	11 203,22 €
Résultats antérieurs reportés	14 612,33 €
RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT	25 815,55 €

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
Solde d'exécution reporté d'investissement R 001	25 815,55 €
Report en fonctionnement R002	22 678,10 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Versement d'une subvention à l'association " On roule pour vous "

Réf : DELIB2025_019

Mme GALAND rappelle que le CCAS a mis en place un service de déplacement solidaire, basé sur le bénévolat, pour permettre aux personnes isolées de se déplacer dans un rayon d'environ 20 à 25 km pour les nécessités de la vie courante.

Dans ce cadre, l'Association « On roule pour vous » a été créée le 14 mai 2024 afin de gérer l'organisation de ces transports. Par délibération du 13 juin 2024, le CCAS de Commequiers a accordé une subvention de 1200.00 € pour financer les frais d'assurance ainsi que les frais de lancement.

Vu la délibération DELIB2025_022 du 13 juin 2024 ;

Considérant que pour l'année 2025, l'association demande une aide de 1 000.00 € pour financer l'assurance permettant de couvrir les bénévoles et les personnes transportées.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 1000.00 € à l'association " On roule pour vous".

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Versement d'une subvention à l'association " L'Accorderie "

Réf : DELIB2025_020

Mme GALAND rappelle que l'accorderie propose aux habitant(e)s d'un même territoire, d'âges, de classes sociales, de culture et de sexes différents, de mettre en commun leur savoir-faire et leurs envies, et d'échanger des services sur la base d'une rémunération en monnaie temps.

Dans le cadre de l'ouverture, le 6 novembre 2025, d'une antenne de l'Accorderie sur Commequiers, l'association demande une subvention de 800.00 € afin de financer :

- Les fournitures d'accueil ;
- Les fournitures d'atelier ;
- La communication
- L'intervention de l'animatrice (1/2 journée/ mois)
- Le temps administratif
- Le temps du lancement de l'antenne

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 800.00 € à l'association " l'Accorderie"

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

Complément de procès-verbal :

Séance levée à : 18:45

En mairie, le 16/05/2025

La Présidente de séance
Catherine GALAND

La Secrétaire de séance
Laëtitia LAUNAY





